



Informations Municipales

Nouveaux horaires à la Mairie

A compter du 1^{er} mars 2023, la mairie sera ouverte tous les samedis de 9h à 12h et fermée au public le mardi.

Appel aux dons pour l'Ukraine

L'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) et la Protection Civile ont décidé de lancer un nouvel appel commun national aux dons financiers. Chaque don permettra à la Protection Civile d'acheter et d'acheminer en Ukraine des générateurs qui assureront l'alimentation de plus de 700 sites sensibles (écoles, hôpitaux, stations de pompage...) et « points de résilience », ces lieux où les ukrainiens se retrouvent pour se réchauffer, recharger leurs appareils électriques, notamment leurs smartphones, cuisiner...

Pour cela, vous pouvez donner directement sur le site don.protection-civile.org ou par virement :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

L'AMF et la Protection civile renouvellent leur solidarité au peuple ukrainien et unissent leurs efforts pour apporter cette aide matérielle indispensable aux Ukrainiens, dans une période, l'hiver, particulièrement difficile.

Balades familiales en pays de Rennes

La mairie met en vente des coffrets de balades familiales qui se composent de 54 fiches descriptives.

Chaque fiche comporte une carte de l'itinéraire, le pas à pas et les informations relatives à la balade :

- durée
- kilométrage
- accessibilité en poussette

- niveau de difficulté
- présence de producteurs à proximité.

Prix de vente 9€.

Travaux Rue de l'Ecole

Des travaux de modernisation de l'éclairage public ont débuté Rue de l'Ecole pour une durée d'environ un mois avec l'entreprise Bouygues ES. Les candélabres sont pourvus d'un éclairage à LED avec des normes supérieures pour les personnes à mobilité réduite. La nouvelle conception des candélabres permet une réduction de la pollution lumineuse.

Brûlage des déchets verts à l'air libre

Depuis l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015, le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit sur tout le territoire d'Ille et Vilaine.

Cela concerne tous les résidus issus de tonte de pelouse, taille de haies, élagage et débroussaillage, feuilles mortes, branchages... L'utilisation d'un incinérateur de jardin est également interdite.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. Pour les particuliers, une amende pouvant s'élever à 450€, voir 750€ peut être appliquée.

Informations Communales

Nouvelle activité à Chasné sur Illet

Un cabinet d'hypnose et de soins énergétiques a ouvert ses portes à Chasné sur Illet chez Madame Nathalie Patry.

Les consultations se font sur rendez-vous, par téléphone ou directement sur l'agenda en ligne du site internet.

Plus d'informations : www.nathalie-patry.fr ou par téléphone au 06 59 85 64 31

Médiathèque

Au mois de mars, la presse sera à l'honneur.

Votre médiathèque accueillera de nouveaux magazines et journaux prêtés par les médiathèques du réseau de Liffré Cormier Communauté.

Venez découvrir **l'exposition TOPO sur les étapes d'un reportage dessiné**, de sa conception à sa réalisation **du 25 mars au 7 avril**.

Le **club de lecture adultes** se retrouvera le **jeudi 16 mars à 20h à la bibliothèque**. Le thème de la rencontre est « Paris ».

Le **vendredi 31 mars de 15h30 à 18h**, Rosine GANDON de la médiathèque départementale vous présentera **la ressource numérique Cafeyn**, qui donne accès gratuitement à la presse française et internationale au format numérique.

Le **mardi 04 avril à 20H30** aura lieu **une conférence sur les réseaux sociaux et le cyberharcèlement à destination des parents**. L'intervention animée par Florian JUGELE sera basée sur l'échange, la discussion et vos questions/réponses. La participation est gratuite sur inscription.

Pour vous inscrire aux activités de la médiathèque :

Par courriel mediatheque@chasnesurillet.fr

Par téléphone au 07 87 19 99 54

Information Communautaire

SMICTOM VALCOBREIZH

Un composteur obligatoire pour tout foyer en 2024 ?

Fake news/Fausse information

C'est l'information que l'on voit beaucoup circuler en ce moment. Les foyers seraient dans l'obligation de se doter d'un composteur d'ici 2024. Reprise et diffusée massivement par les médias, elle est pourtant **inexacte**. Il est bien question d'une obligation dans le cadre de la loi anti-gaspillage (AGEC) d'ici 2024 mais celle-ci ne concerne que les collectivités.

Elles seront dans l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Les

usagers doivent simplement pouvoir disposer d'une solution leur permettant de trier à part leurs biodéchets d'ici l'horizon 2024.

Le SMICTOM répond déjà à cette obligation. Des ventes de composteurs et lombricomposteurs à prix subventionnés sont régulièrement organisées. Le SMICTOM accompagne également les habitants, les collectivités et les aménageurs privés dans le développement d'aires de compostage collectif dans les quartiers ou en pied d'immeubles.

Le printemps arrive : c'est l'occasion de découvrir le compostage ! Pratique, très facile à l'usage, le compostage permet de réduire et valoriser plus de 30 % des déchets de cuisine jetés à la poubelle. Épluchures, essuie-tout, petits cartons, déchets du jardin... De nombreux déchets peuvent être valorisés grâce à ce procédé. C'est un geste non négligeable pour la planète et source d'économie avec des trajets en déchèterie

Pour toutes demandes d'information et de réservation : prevention@valcobreizh.fr.

Information Associative

CHEN – Projection de film "Jardin Sauvage"

Curieux de nature ? L'association CHEN a le plaisir de vous proposer d'assister à la projection du film documentaire **"Jardin Sauvage"**, le **vendredi 3 mars à 20h30 à la salle des Moissons**.

Son réalisateur Sylvain Lefebvre sera présent et vous pourrez échanger avec lui après le film. L'entrée est gratuite. Vous pourrez acheter le livre ou le DVD du film à l'issue de la projection.

Ne manquez pas cette occasion unique de découvrir les nombreux habitants de nos jardins, d'apprendre comment mieux les accueillir, de rencontrer un passionné de biodiversité et de vivre une merveilleuse expérience cinématographique. Cette projection d'une cinquantaine de minutes est bien évidemment ouverte à toutes et à tous, petits et grands. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le blog de l'association : <http://chenasso.blogspot.com/> et le site de l'auteur : <http://www.sylvainlefebvre-photovideo.com/>

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 – 18h00

Mardi : fermée au public

Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30

Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h00

Samedi : 9h00 – 12h00

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous



02.99.55.22.79

mairie@chasnesurillet.fr
www.chasnesurillet.fr